

Référence du projet : n° 2020-12-33x-01157

Dénomination du projet : Restauration de bâti – Hures la Parade

Bénéficiaire : Association Takh

Lieu des opérations : Hures la Parade -48

Espèces protégées concernées : reptiles, amphibiens, oiseaux cavernicoles

AVIS : Favorable <input checked="" type="checkbox"/>	Favorable sous conditions <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
MOTIVATION ou CONDITIONS		
<p>L'association Takh présente une demande de dérogation à la protection des espèces dans le cadre d'une opération de restauration du bâti de l'association sur la commune de Hures-la-Parade (Causse Méjean, 48) dans le parc des Cévennes. Outre les déplacements et perturbation inhérents aux travaux, l'association propose : installation de gîtes intégrés au bâti permettant ensuite l'étude des espèces quand elles seront installées ceci parallèlement à l'activité scientifique du centre ouverte originellement centrée sur le cheval de Przewalski.</p> <p>Au vu des précautions proposées concernant la mise à l'abri de spécimens, l'installation de gîtes, du calendrier de travaux proposé, le CSRPN Occitanie propose un avis favorable sous réserve de la stricte observation des mesures d'atténuation proposées, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives pour commencer les travaux.</p>		
Président du CSRPN EXPERT DELEGUE		<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<p>Fait le : 11 janvier 2021 Signature : Michel Bertrand</p> <div style="text-align: center;">  </div>		